

LE PUBLICISTE.

Quintidi 25 Ventôse, an VI.

(Jeudi 15 Mars 1798).



Confiscation d'une grande quantité de marchandises anglaises. — Lettres adressées au directoire exécutif par les généraux Brune et Schawenbourg, contenant les détails des combats qui ont eu lieu entre les troupes françaises et bernoises. — Destitution du sénat de Soleure, et nomination d'un gouvernement provisoire pour le remplacer. — Motion d'ordre sur les pensions à accorder aux veuves des marins morts en servant la république.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 mars.

On vient de publier la protestation du lord Moyra au parlement d'Irlande, signée de plusieurs autres noms estimables.

Sir Richard Straehan est chargé d'une croisière à l'embouchure de la Seine, pour anéantir le commerce de Rouen & du Havre.

On écrit de Portsmouth, le 2 mars, que les flottes prêtes à faire voile y sont retenues par les vents contraires.

Les trois pour 100 consolidés sont aujourd'hui à 49 $\frac{1}{2}$; ils étoient hier à 51 $\frac{1}{2}$.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

DE PARIS, le 24 ventôse.

Sottin, ci-devant ministre de la police, est parti avant-hier pour se rendre à Gènes, comme ministre de la république française.

— Demain, les douze municipalités de Paris, ayant à leur tête l'administration centrale de la Seine, se rendront sur la grande route d'Orléans pour travailler à la réparation du chemin. Elles espèrent, par cet exemple, exciter le zèle des citoyens & trouver beaucoup d'imitateurs.

— On a confisqué hier, par ordre du ministre de la police, une grande quantité de marchandises anglaises dans un riche magasin, situé rue de la Loi, à l'enseigne des *Trois Pigeons*.

— Richer-Serizy & Isidore Langlois se sont, dit-on, évadés de Rochefort, dans la nuit du 17 au 18 ventôse, en siant les barreaux de leur prison.

— La commission militaire de Marseille vient d'être presque entièrement renouvelée : elle a depuis condamné à mort deux individus.

— Le représentant Ockerse a présenté, le 6 mars, à l'assemblée constituante batave le nouveau projet de constitution pour ce pays. L'impression en a été ordonnée. La commission a été chargée de présenter sans délai le mode le plus prompt & le plus convenable pour soumettre ce plan à la délibération.

— Les cendres du malheureux Duphot, assassiné à Rome, ont été déposées au Capitole, à la suite d'une fête funéraire très-imposante.

— C'est le citoyen Chartier, adjoint aux adjudans-généraux, qui a escorté le pape depuis Rome jusqu'en Toscane, où il s'est retiré dans une petite ville.

PIECES OFFICIELLES SUR LES AFFAIRES DE SUISSE.

Lettre du colonel Gross, chef de l'état-major de l'armée bernoise, au général Schawenbourg.

Monsieur le général, à moins d'un changement imprévu, les hostilités commenceront ce soir à dix heures. J'ai l'honneur de vous faire observer à ce sujet que vos sentinelles avancées sont à cinquante ou cent pas de mes canons chargés à mitraille au château de Nidau, & qu'une pareille position non-seulement n'est pas militaire, mais encore sans exemple. Je me ferois scrupule, cependant, de tirer des coups de canon sur une seule sentinelle ou bien des gardes avancés, avant de vous avoir prévenu & prié de vous concerter avec l'officier que j'ai l'honneur de vous envoyer pour l'heure qu'il vous plaira de les retirer. J'ai celui de me nommer avec bien de la considération, Monsieur le général, Votre très-humble serviteur, le colonel DE GROSS.

Nidau, le 1^{er} mars 1798, à quatre heures.

Copie de la réponse du général Schawenbourg.

Vous me dites, monsieur le colonel, que les sentinelles qui sont placées en avant de vos batteries chargées à mitraille, sont exposées à leur feu; vous ne devez pas ignorer sans doute que des républicains français sauront vous rendre avec usure ce que vous leur enverrez.

A Perles, le 11 ventôse an 6.

Le général de division, *Signé, SCHAWENBOURG.*

Brune, général de division, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Morat, le 14 ventôse.

Citoyens directeurs, les bernois, à tant d'actes d'hostilités commis envers nous, enfin en ajoutèrent le 7 de ce mois, un qui ne m'a plus permis de laisser cette agression sans vengeance. Ils s'emparèrent du village de Leysin, réuni au canton de Vaud. De nombreuses députations de messieurs de Berne m'annonçoient une réparation; mais, tandis qu'ils pourpaloient, leurs troupes s'avançoient. Les patriotes de Soleure étoient emprisonnés; ceux de Fribourg en fuite, & ces deux villes occupées par les troupes bernoises; ils méditoient de m'attaquer moi-même. Les injures étoient prodiguées par leurs avant-postes; des libelles armoient & fanatisoient les suisses, & les excitoient au massacre des français.

Dans une position si critique, je me suis mis à même de repousser la force par la force ; & ne doutant plus de l'intention d'attaque, il ne m'a plus resté qu'à la prévenir. J'ai donné trente heures pour réparer les injures reçues, on n'y a eu aucun égard, & j'ai attaqué. Soleure & Fribourg ont été sommées à la même heure. Soleure a capitulé ; Fribourg a été pris d'assaut, mais aucun excès n'a été commis ; le peuple s'est nommé un gouvernement provisoire, & a beni le directoire d'avoir brisé ses chaînes. Les troupes sont en marche sur Berne, d'où je vous donnerai de nouveaux détails.

Salut & respect,

Signé, BRUNE.

Le commandant de l'armée de l'Erguel, au directoire.

Au quartier-général à Berne, le 15 ventôse.

L'armée que je commande est partie ce matin, à 6 heures & demie, de sa position en avant de Soleure ; elle est entrée à Berne à une heure après midi. Cette journée a été sanglante, mais beaucoup plus pour les suisses que pour nous. Nous leur avons pris vingt piéces de canon & neuf drapeaux, dans les différentes attaques qui ont eu lieu. J'ai accordé à la ville de Berne la capitulation que j'avois donnée à Soleure.

Signé, SCHAWENBOURG.

Brune, commandant en chef l'armée en Helvétie, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Berne, le 17 ventôse an 6.

Citoyens directeurs, Berne est soumise ; les troupes de la république y sont entrées avant-hier à une heure après-midi. Le général Schawenbourg a devancé d'une heure la colonne aux ordres du général Pigeon, qui, après avoir remporté à Neveneck sur la Sausen, une victoire signalée, a poursuivi jusqu'aux portes de Berne les restes des bandes fanatisées de Poligarchie.

Le 11, j'avois fait toutes les dispositions, & le général Schawenbourg avoit reçu l'ordre de diriger son mouvement par Soleure sur Berne. Soleure s'est rendue le 12 au matin, sur une sommation. Le même jour, dès les trois heures du matin, les environs de Fribourg étoient occupés. La ville fut sommée ; elle répondit par ses magistrats qu'elle étoit disposée à se rendre, mais qu'elle avoit besoin de quelques heures pour que l'évacuation de la part des Bernois & des paysans armés s'opérât sans désordre. Le général Pigeon accorda deux heures : mais bientôt après l'on entend sonner le tocsin dans plusieurs villages, & l'on voit entrer dans la ville, par une porte opposée aux points d'attaque, une multitude de paysans qui venoient en renforcer la garnison. Une sommation nouvelle fut envoyée. Quelques bourgeois & magistrats vinrent dire qu'ils étoient dominés par les paysans, & qu'ils n'avoient plus de liberté dans leurs délibérations. Les soldats républicains, pleins d'ardeur, demandent l'assaut à grands cris. On jette quelques obus dans la ville ; de légères brèches sont faites. Dix à douze soldats intrépides, à la tête desquels se trouvoit le citoyen Barbe, sergent dans la 18^e demi-brigade, grimpent au haut des remparts & se précipitent dans la ville, en même-tems que d'autres y pénétroient par une porte à moitié brisée.

Les 15 cents Bernois, & 4 à 5 mille paysans, qui composoient la force fribourgeoise, s'étoient relâchés précipitamment avec les canons & les fusils de l'arsenal. Les canons ont été repris dans la poursuite ; & l'on recueille beaucoup de fusils dans les champs & sur les routes. J'ai fait sous-lieutenant le brave sergent Barbe. Aucun excès

n'a été commis. La discipline a été observée avec autant d'exactitude que si la ville n'eût été prise que par capitulation. Le gouvernement provisoire, composé d'hommes élus par les *bannières* ou sections. L'affaire de Fribourg a coûté à l'ennemi plus de 400 hommes, & un grand nombre de blessés. J'ai renvoyé les prisonniers : ces malheureux pleuroient de joie.

Pour faciliter la prise de Fribourg & secourir les opérations de la colonne aux ordres du général Pigeon, je faisais donner des inquiétudes à Morat. Les Bernois évacueront cette ville le 12 au soir. La journée du 13 se passa en observations & en marches.

Le 14 au soir, la colonne du général Rampon se montra vers Gumine, comme pour attaquer ce fameux passage que l'ennemi avoit hérissé de batterie. Un autre corps menaçoit vers Laupen. En même tems, la colonne de Pigeon attaquait, sur la Sausen, le passage de Neveneck. Le 15, à quatre heures du matin, ce passage fut forcé, & le camp ennemi emporté, après une action qui dura près de cinq heures, & dans laquelle l'ennemi montra le plus grand acharnement. La 18^e demi-brigade d'infanterie de bataille & la 2^e d'infanterie légère se sont distinguées. L'ennemi compte plus de 800 tués & 3000 prisonniers ; on lui a pris 7 drapeaux & 20 piéces de canon ont été enlevées à la bayonnette. Cette victoire nous coûte un assez grand nombre de blessés & quelques tués, au nombre desquels est le citoyen Barbe, que j'avois fait sous-lieutenant. Ce brave jeune homme s'est présenté le premier sur le pont de Neveneck ; il a été coupé par un boulet. Le chef de brigade Fugiere, le chef de bataillon Dumoulin, qui, à l'entrée de Fribourg, avoit eu son cheval tué sous lui, les capitaines Largier & Cherlat, le sergent Tioche & plusieurs autres se sont signalés dans cette journée.

L'ennemi, pour défendre Berne que sa défaite Neveneck laissoit à découvert, avoit retiré une partie des forces qu'il avoit à Gumine. Le général Rampon a profité fort habilement de cette circonstance. Sa colonne a occupé le pont, & s'est emparé des dernières batteries ; les autres ont été abandonnées par l'ennemi, que la nouvelle de l'occupation de Berne venoit de jeter dans le découragement. Les fayards ont été vivement poussés. La route est convertie de fusils, la plupart brisés ; de canons, de mortiers, d'obusiers, de caissons en très-bon état. On trouve aussi des provisions en grains & en fourrages.

Pendant que l'on se battoit à Neveneck, une rébellion éclatoit à l'extrémité du pays de Vaud, près d'Yverdan. Des officiers bernois & des émigrés commandoient les rebelles, auxquels on avoit fait passer deux piéces de canon par le lac de Neufchâtel. Ces auxiliaires de Poligarchie ont été battus par un détachement composé en partie de volontaires vaudois. On leur a pris les deux piéces.

Les milices dispersées commettent encore quelques ravages dans les campagnes. Le pays de l'Oberland & les environs d'Arberg ont donné retraite à des obstinés, qui parlent encore de résistance. Je pense qu'il suffira de les envoyer reconnoître, pour les faire rentrer dans la soumission.

Les états-majors des armées du Rhin & d'Italie se sont réunis hier dans un repas civique. On a porté des toasts au directoire exécutif ; à la gloire des armées républicaines ; à l'armée helvétique ; à la ruine de l'Angleterre ; à la paix du monde. On s'est donné le baiser fraternel.

Signé, BRUNE.

P. S. Le citoyen Suchet, chef de brigade de la 18^e.

part avec le citoyen Ruby, pour vous porter vingt-cinq drapeaux pris à Trilburg, à Nevenack, à Gumine & dans la marche du général Schawenbourg, de Bienna à Berne.

Le général Schawenbourg, au directoire exécutif.

A Berne, le 17 ventôse, an 6.

Citoyens directeurs, je vous ai marqué dans ma dernière dépêche datée de Soleure, que j'allais marcher sur Berne avec des forces imposantes.

Le 14, après avoir réuni au corps d'armée les cinq bataillons qu'avoit commandés l'adjudant-général Bonnami, je portai l'avant-garde jusqu'à Schabinen, la 16^e. demi-brigade d'infanterie légère en corps intermédiaire à Delterchingen, & mon corps de bataille à Lbosne.

Le 15, à cinq heures du matin, nous nous mîmes en marche : nous rencontrâmes l'ennemi dans le bois qui se trouve en arrière de Schabinen. Il s'y engagea une fusillade assez forte entre la 14^e. demi-brigade d'infanterie légère & les troupes bernoises, qui avoient du canon. Aussi-tôt je fis avancer les deux pièces d'artillerie & Pobsier attachés à l'avant-garde ; & après une courte résistance, l'ennemi se retira & prit position sur les hauteurs en avant de Fraumbruner ; il y tint ferme. Nous fûmes encore obligés de faire de nouvelles dispositions pour le débusquer de cette seconde position. Il alla se former ensuite derrière Urtenen, où il tint encore. Repoussé de ce poste, il se retira en assez bon ordre, & alla se placer entre des rochers & un grand bois de sapins qui couronnent les hauteurs d'Altmerehingen. La grande route de Soleure à Berne forme un défilé qui traverse ces hauteurs.

L'ennemi, dans cette position, avoit à sa droite des rochers, & à sa gauche le bois & des marais ; il avoit eu la précaution de faire des abatis considérables pour obstruer la grande route ; il s'étoit embusqué derrière des abatis, d'où il fit un feu des plus vifs. La 14^e. demi-brigade d'infanterie légère & la 89^e. de ligne furent employées à emporter cette position formidable. L'action dura plus d'une heure. Le chef de brigade Ruby, commandant l'avant-garde, fit grimper les rochers par trois compagnies du 2^e. bataillon de la 89^e. ; un bataillon de la 14^e. demi-brigade & un demi-bataillon de la 89^e. passerent par les marais pour tourner l'ennemi par sa gauche ; en même tems l'artillerie légère canonna la grande route : il y eut un concert si heureux dans ces différens mouvemens, que l'ennemi attaqué de front & par ses flancs, fut entouré, pour ainsi dire, tout-à-la-fois. Il y perdit beaucoup de monde, & se mit dans une déroute complète, abandonnant toute son artillerie ; de-là il fut encore se rallier sur les hauteurs en avant de Berne, où il s'engagea un cinquième combat. Les hussards des 7^e. & 8^e. régimens chargèrent avec bravoure sur les pièces de canon, & il est indubitable que si, dans ce moment, Berne n'avoit envoyé des députés pour capituler, toutes ses troupes auroient été faites prisonnières de guerre, & l'avant-garde leur ayant coupé toute retraite, seroit entrée dans Berne avant même qu'on eût eu le tems d'en fermer les portes. J'accordai à Berne la même capitulation qu'à Soleure. Nous y entrâmes à une heure de l'après-midi.

Je dois ajouter à ces détails que, l'avant-garde s'est toujours battue à deux lieues du corps de bataille, & que l'infanterie a marché avec une telle rapidité, que la cavalerie étoit forcée de la suivre au trot.

Je ne puis rendre un compte détaillé des pièces &

caissons que nous avons pris. Par-tout où nous avons trouvé de l'artillerie, nous nous en sommes emparés. J'évalue le nombre à 25 pièces environ de tout calibre. Les bernois ont perdu beaucoup de monde dans ces diverses actions. Nous avons pris plusieurs officiers.

Je dois cependant à la vérité de dire qu'il est étonnant que des troupes qui, depuis 200 ans, n'avoient pas fait la guerre, aient soutenu avec valeur cinq combats successifs, & qu'à peine chassés d'une position, ils aient su en prendre une nouvelle.

La nuit du 15 au 16, l'avant-garde du général Bruno s'est jointe aux troupes sous mes ordres, & ce général est arrivé lui-même à Berne dans la matinée. Il a pris le commandement en chef de toute l'armée.

Le chef de brigade Ruby, officier aussi brave qu'instruit, vous remettra, citoyens directeurs, seize drapeaux pris sur les bernois.

Toutes les troupes se sont conduites avec leur bravoure ordinaire. Les officiers généraux & chefs des corps que j'ai nommés dans ma dépêche datée de Soleure, ont acquis de nouveaux droits à mes éloges.

Signé, SCHAWENBOURG.

Le général commandant en chef l'armée dans l'Erguel, au directoire exécutif.

Au quartier-général à Soleure, le 14 ventôse, an 6.

Citoyens directeurs, j'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après vos intentions, j'ai destitué hier le sénat de Soleure & l'ai remplacé par un gouvernement provisoire de onze membres. J'ai choisi ce gouvernement parmi les patriotes les plus purs & les plus éclairés ; j'ai cru devoir céder aux invitations pressantes des patriotes, de conserver, dans le nouveau conseil, trois membres de l'ancienne magistrature, tant pour des raisons politiques que par rapport aux principes de ces hommes & à la conduite qu'ils avoient tenue, dans les circonstances les plus difficiles, envers les patriotes persécutés. Je me flatte, citoyens directeurs, que ce choix obtiendra votre approbation. J'ai invité le gouvernement provisoire d'annoncer de suite au citoyen Mengaud son installation, & de concerter avec lui les mesures nécessaires pour la prompte acceptation de la constitution, les opérations militaires m'empêchant de m'occuper de ces détails.

Ci-joint l'acte de destitution du sénat & celui de la nomination du gouvernement provisoire.

J'ai fait partir aujourd'hui pour Huningue les individus dont les noms sont ci-joints, & qui ont montré le plus d'acharnement contre la république française & les amis de ses principes, avant l'entrée de nos troupes sur le territoire.

Signé, SCHAWENBOURG.

Au quartier-général à Soleure, le 15 ventôse.

Le général commandant en chef les troupes de la république française dans le canton de Soleure & dans l'Erguel, n'ayant rien de plus à cœur que de remplir les intentions du directoire exécutif & de contribuer de tout son pouvoir, au prompt rétablissement de la bonne harmonie entre la république française & le canton de Soleure, laquelle n'a pu être interrompue que par l'orgueil & l'intérêt personnel des membres de l'ancien gouvernement de ce canton, nommé pour membres du gouvernement provisoire, les citoyens Victor Oberlin, *président* ; Balthazar Wallier, *vice-président* ; Xavier Zeltner ; Pierre Zeltner ; Joseph Schwalle ; Joseph Grass ; Pierre Zelter, *ex-chancelier* ; Nicolas Gloutz ; *ex-procureur-général* ; Benoit

Gloutz, fils aîné; Victor Brommer, *trésorier des sels*; Jean Schlup de Nennikoffen; Joseph Luthy, *secrétaire-général*. Ces citoyens entreront en fonctions à compter de ce jourd'hui.

Le général commandant en chef les troupes dans le canton de Soleure dans l'Erguel, ordonne, en conformité des intentions du directoire exécutif, ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le sénat du canton de Soleure cessera ses fonctions sur-le-champ.

II. Il sera remplacé par un gouvernement provisoire de onze membres.

III. Cesseront également leurs fonctions, tous les baillis & autres fonctionnaires publics, dont la nomination appartenait à l'ancien sénat, à moins que le gouvernement provisoire ne trouve utile de conserver quelques-uns d'entr'eux.

Liste des personnes arrêtées à Soleure et conduites à Huningue, comme otages.

Gerber, Brunnel, Gangger, ex-conseillers; Deroll, ex-capitaine de la ville; Biess, ex-capitaine aux gardes-suisse.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 24 ventôse.

Des citoyens invitent le conseil à s'occuper des fêtes républicaines, & le conseil arrête que cet objet sera mis à l'ordre du jour le 1^{er} germinal.

Desmolins demande qu'il soit proposé des mesures repressives contre ceux qui ne veulent pas se servir du calendrier républicain.

Une commission est chargée de proposer ces mesures.

Gauran obtient la parole pour une motion d'ordre. Après avoir retracé le tableau des crimes du gouvernement anglais, il demande qu'on nationalise la guerre qu'on va lui faire. Ce n'est pas avec un esprit de conquête que Buonaparte descendra sur les côtes britanniques; ce sera pour détruire ce gouvernement, le tyran des mers, & pour affranchir un peuple fait pour la liberté.

Notre marine, continue l'orateur, est épurée & composée de républicains; elle vaincra; mais il faut rassurer nos marins sur le sort de leurs femmes & de leurs enfans. Soyez tranquilles braves marins, la nation prendra soin de ce que vous avez de plus cher; volez sur les traces des Jean Bart, des Duguay-Trouin; faites la guerre d'extermination au gouvernement qui la vouloit contre vous; que la moderne Carthage soit détruite: vengeance! vengeance!

Gauran demande, 1^o. que sextidi on fasse le rapport sur les pensions à accorder à nos marins & à leurs familles; 2^o. qu'en levant la séance, le président fasse chaque jour entendre ces mots: Vengeance! vengeance! contre le perfide gouvernement anglais, oppresseur des mers.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Gauran. Bergevin dit qu'il avoit, avant le 18 fructidor, un rapport prêt sur l'objet dont il s'agit; mais depuis on a nommé une nouvelle commission.

Le conseil adjoint Bergevin à cette commission, & arrête que le rapport sera fait dans un court délai.

Le conseil nomme, pour composer la commission chargée de faire un rapport sur les victoires de nos armées,

les représentans Jean Debry, Jourdan, Frégeville, Buontaparte, Chénier, Porte & Savary.

Porte présente à la discussion la fin du projet sur l'organisation de la gendarmerie. — Adopté.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques pour la descente en Angleterre; il en sera fait mention au procès-verbal.

Ludot présente un projet de code pénal pour la marine; le conseil en ordonne l'impression.

Le commissaire du directoire exécutif près le tribunal de cassation, transmet au conseil un jugement de ce tribunal, qui dénonce comme prévenu de forfaiture le directeur du jury de Marseille. Ce jugement est fondé sur ce qu'au mépris de trois jugemens du tribunal de cassation, qui attribuoient aux magistrats d'Uzès la connoissance des délits contre la sûreté publique, le directeur du jury de Marseille n'a pas cessé d'en connoître & de lancer des mandats d'arrêts.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission spéciale.

Il renvoie à une autre commission un message du directoire exécutif, portant qu'au moyen des précautions qu'il indique, on pourroit permettre, dans les départemens du Rhin, l'exportation des chanvres blancs peignés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 24 ventôse.

Rossée, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 22 nivôse, relative à la contrainte par corps en matière civile & en matière de commerce. Il examine successivement tous les titres, en trouve les dispositions justes & sages, & propose de l'approuver.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Il reçoit copie du message que le directoire a adressé hier au conseil des cinq cents, pour lui annoncer la destruction de l'oligarchie en Suisse.

Lacombe-Saint-Michel prend la parole pour justifier la conduite du directoire, & célébrer la bravoure de l'armée française en Suisse. La république, dit-il, cessionnaire des droits du duc de Savoie, avoit le droit d'intervenir pour appuyer les réclamations des habitans du pays de Vaud qui demandoient leurs franchises. Le gouvernement de Berne, au lieu de les accorder, envoie des procureurs dans ce pays, leve des forces & fait tirer sur un parlementaire qui alloit lui demander les motifs de cet appareil de guerre. Ce n'est donc qu'une injuste agression que nous avons repoussée; ce n'est qu'une vengeance que nous avons tirée des gouvernans de Berne, de Soleure & de Fribourg, qui étoient liés avec les Anglais, nos plus mortels ennemis.

Lacombe termine en faisant des vœux pour que les peuples de l'Helvétie conservent l'antique alliance qui les unit à la France.

Le conseil reçoit & approuve de suite la résolution d'hier qui déclare que l'armée française en Suisse a bien mérité de la patrie.

Errata. — On ne s'est pas aperçu hier, de l'erreur échappée au correspondant qui annonce la mort du roi de Pologne: la plus légère connoissance des anecdotes de la vie privée de Catherine apprend que Stanislas ne passe pas du tout pour le père de Paul 1^{er}.

A. FRANÇOIS.